Assistantes familiales
Enfin un début de reconnaissance !

Depuis de nombreuses années, SUD demande le passage en comité technique (CT) des dossiers vous concernant : réorganisation du service, liens avec l'employeur (SPF), conditions de travail, éléments de rémunération, territorialisation, carrière, etc…

A ce jour, toutes ces questions sont traitées en interne par la Direction Enfance et Famille (avec un lien opaque avec l'exécutif politique qui en dernier ressort prend les décisions) sans concertation des représentant-es du personnel. La pratique veut qu'uniquement les associations d'assitantes familiales soient consultées sur certains dossiers. Nous reconnaissons bien sûr la légitimité de ces associations à enrichir les débats par leurs expériences, leurs demandes, pour autant, l'expertise et le regard des organisations syndicales est indispensable ne serait ce pour garantir vos droits. Ne pas étudier ces questions au sein du CT, c'est considérer que les assistantes familiales ne sont pas des agent·es publics comme les autres. Par ailleurs, n'étant pas liés par un contrat de travail et un lien de subordination avec la Direction Enfance et Famille, nous avons une parole plus libre. C'est peut être ce qui gène !

Du temps de M.Izard nous avions comme réponse, une fin de non recevoir prétextant que votre situation relevait de la CCPD ! Quelle méconnaissance...ou mauvaise foi pour éviter de traiter le sujet ! Face à nos demandes répétées, le nouvel exécutif n'a pas fermé la porte et a accepté qu'un dossier sur vos conditions de travail soit discuté lors d'un comité technique...sans pour autant l'inscrire à l'ordre du jour ! Ça pouvait durer longtemps ainsi.

SUD a donc sollicité la CGT et FO afin de demander en intersyndicale, que ce point soit mis à l'ordre du jour du comité technique du 16 novembre. Notre demande a été acceptée, mais seulement en "point divers" (sur l'ordre du jour c'est inscrits en "Points non soumis au vote" pas en points divers).

Au regard des multiples sujets à aborder, notre idée était de faire un état des lieux le plus exhaustif possible pour obtenir l'ouverture de discussions et le passage systématique en CT de tout dossier vous concernant comme c'est le cas pour tous les autres services de la collectivité. Le caractère atypique de votre contrat de travail ne doit pas empêcher l'expression de vos attentes, de vos revendications.

Nous avons obtenu gain de cause. Le président du CT, M. Vincini a demandé :

- la mise en place de réunions avec les organisations syndicales pour ouvrir les discussions relatives à toutes les questions soulevées lors du CT

- le passage systématique en CT des dossiers vous concernant au même titre que toutes les autres directions du CD et ce, même si, la DEF a une certaine autonomie de décision du fait des missions qu'elle exerce.

Contactez-nous:

05.34.33.47.83

05.34.33.47.39

Syndicat.sud@cd31.fr

www.sudct31.org/

Vous avez dit

Commission Consultative Paritaire Départementale

La **C**ommission **C**onsultative **P**aritaire Départementale (**CCPD**) est une instance composée, à nombre égal, de représentantes du Conseil Départemental et de représentantes assistantes maternelles ou assistantes familiales. Cette commission doit être consultée avant toute prise de décision concernant le retrait, la restriction ou le non renouvellement des d'agréments.

Des élues CCPD sont aussi conviées par la direction à différentes réunions et groupes de travail concernant notamment les agréments (dont la suspension lors de suspicions de maltraitance), le fonctionnement du service et, pour les assistant-e-s familiales et familiaux, les conditions de l'accompagnement des enfants.

Vous avez dit Commission Consultative Paritaire ?

C'est là que sont abordées toutes les questions liées à la situation individuelle des agent.es contractuel.les du conseil départemental, dont les assistantes familiales

- La discipline.
- Les refus de formation.
- Les temps partiels sur autorisation.
- La contestation des évaluations.
- Le licenciement.
- Les refus de télétravail.

Vous avez dit Comité Technique ?

C'est ici que sont abordées les questions liées à l'organisation du travail, les restructurations des services, les congés, les primes, les formations, les conditions de travail, d'hygiène et de sécurité…
Des sujets importants où l'avis des représentant.es du personnel est demandé.
C'est une instance dans laquelle la questions des assistantes familiales devrait être étudiée.

Assistantes familiales et assistants familiaux

Réunion en visioconférence le Mardi 1er décembre à 14h00

Lien pour vous y rendre https://us02web.zoom.us/j/82700419807

ID de réunion : 827 0041 9807

Si vous avez des difficultés pour vous connecter,

vous pouvez nous joindre au 05 34 33 47 83 ou 05 34 33 47 39